

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil neuf, le 9 janvier à 21h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude LE FEL, maire.

Etaient présents :

MM. Le Fel, Chauvin, Dumesnil, Lange, Bécue, Ennaji, Gomez, Lerat, Quinquis, Vallas,

Absents excusés : Mmes Elouard, Motte (pouvoir à M. Lange), Skiba,

Absent : M. Hergault.

Monsieur LANGE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2008

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

2) Valorisation de la taxe pour les terrains devenus constructibles

Le principe de la taxe sur les terrains devenus constructibles, avait été voté lors d'un précédent conseil ; il restait à voter le taux.

La loi prévoit une taxe forfaitaire de 10 % sur les 2/3 de la plus value entre le prix du terrain nu non constructible et le prix de vente du terrain devenu constructible.

Monsieur le Maire propose l'application de cette taxe

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

3) Subvention « Envol Saint-Jean »

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'institution « Envol Saint-Jean » demandant une subvention pour la fréquentation de leur établissement spécialisé par deux enfants de la commune.

En 2008, la commune avait versé 150 € par enfant. Le conseil, à l'unanimité, décide de porter cette somme à 200 €

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

4) « Pass associatif »

Monsieur le Maire fait le point sur la distribution et le retour de ce « pass ».

Au 31 décembre 2008, date limite de prise des « pass » en mairie, 1576 « pass » à 4 € pièce ont été retirés, soit une subvention globale aux adhérents des associations de 6 314 €.

À la date du conseil, ce sont 202 enfants et 246 adultes qui ont payé leur cotisation aux associations pour la somme de 4 728 € selon détail joint.

D'autres « pass » peuvent encore être utilisés par les adhérents, aucune date limite n'ayant été fixée par la commune pour le remboursement aux associations.

Dans le budget 2008, une somme de 9 000 € avait été votée pour les associations : 2/3 pour les « pass » et 1/3 pour des subventions exceptionnelles avec dépôt de dossier.

À la date du conseil, seules quatre associations ont déposé un dossier. En conséquence, le conseil décide :

- 1. une lettre sera envoyée à chaque association leur fixant la date de dépôt limite qui aura lieu avant le prochain conseil du 13 février,*
- 2. la décision d'attribution des subventions exceptionnelles est reportée au prochain conseil du 13 février 2009,*
- 3. les subventions dont détail joint sont approuvées*

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

5) Europe Inter Echange : parrainage au Burkina Faso

La commission « Guibaré » de l'E.I.E. informe Monsieur le Maire que le jeune parrainé par la commune ne pourra plus fréquenter d'établissement scolaire du fait de son triple redoublement.

Europe Inter Échange nous propose :

- soit de nous rembourser les 150 € de dépôt versé,*
- soit le parrainage d'un autre enfant.*

Le conseil municipal est d'accord pour parrainer un nouvel enfant à condition qu'un membre du conseil veuille bien être le « parrain ».

Monsieur Michel LANGE se propose de continuer ce rôle qu'il avait déjà avec le précédent « filleul ».

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

6) Investissement en matériel informatique

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de trois ordinateurs. Seules deux entreprises ont répondu : MAGNUS et DEBUCY.

Avant de prendre leur décision, les conseillers débattent sur les risques d'acheter du matériel à une société autre que celle qui a la charge de l'entretien du matériel actuel.

La Société MAGNUS étant la mieux disante et les arguments de chaque conseiller ayant

été entendus, le conseil municipal vote pour l'achat à la Société MAGNUS par

Pour : 8

Abstention : 2

Contre : 1

7) Convention Établissement Public Foncier (EPFN)

L'Établissement Public Foncier doit lancer un appel d'offre pour le choix d'un bureau d'études afin de mettre en place un projet d'aménagement de l'espace à urbaniser dans le triangle : Rue du Château d'Eau, rue de bois l'Évêque et rue du Calvaire.

Une enveloppe de 120 000 € est estimée avec une prise en charge de 50 % par l'EPFN.

Le conseil municipal vote cette prise en charge par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

8) Déplacements urbains

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'information de l'Agglo sur les déplacements urbains.

Une réunion de diagnostic aura lieu dans les différentes communes de l'Agglo.

9) Travaux du pôle de l'eau de l'Agglo

Pour l'année 2009, l'Agglo prendra en charge

- Les travaux d'assainissement de l'impasse de la route de Lyons et ceux de la rue de Bois l'Évêque, de la route de Lyons à la pharmacie,*
- Les travaux liés à l'assainissement pluvial (bassins de rétention, avaloirs...).*

10) Recensement

Selon le rapport INSEE et suite au recensement de 2006, au 1^{er} janvier 2009, la commune compte 1340 habitants plus 19 habitants n'y résidant pas en permanence (étudiants, personnes en résidence dans une autre ville : personnes âgées logeant en maison de retraite et hospitalières).

*Soit un total de **1359 HABITANTS**.*

11) Concours des maisons fleuries

Monsieur le maire doit prendre une délibération pour que la commune participe au concours départemental des maisons fleuries

Le conseil municipal vote par

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 11 dont un pouvoir

12) Vacation funéraire

Monsieur le maire doit prendre une délibération pour permettre à la commune de percevoir la somme de 25 € pour une vacation funéraire.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

13) Délibération pour la pose d'un poteau d'incendie supplémentaire

Monsieur le maire doit prendre une délibération pour la pose d'un poteau d'incendie supplémentaire dont l'endroit est situé dans le lotissement du Bois Beaulieu

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

14) Délibération afin de permettre au trésorier municipal de payer aux associations le montant des « pass »

Monsieur le maire doit prendre une délibération afin de permettre au trésorier municipal de payer aux associations les sommes dues par la commune pour les « pass associatifs »

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

15) Marchés publics

Monsieur le maire doit prendre une délibération pour l'application des différents seuils possibles (voir tableau en annexe) suite aux récentes modifications du Code des Marchés Publics et notamment le décret 2008-1356 du 19 décembre.

Le conseil municipal adopte les modifications apportée à son règlement interne par

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

16) Information sur le CNAS

Monsieur le maire donne une information au conseil municipal sur les différentes prestations fournies par le CNAS au personnel de la commune pour l'année 2008.

17) Demande de subvention auprès de la CAF

Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF pour l'achat d'un ordinateur pour le centre de loisirs. Monsieur le maire informe le conseil municipal que cet achat sera subventionné à 80 %.

Pour : 11 dont un pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

18) Demande de subvention de la Croix Rouge

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention faite par la Croix Rouge ; le conseil répond par la négative à cette sollicitation arguant que cette démarche relève plus d'une approbation personnelle de chaque conseiller plutôt que de celle de la commune.

La séance s'est terminée à 23h 30

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.